

# Compte Rendu SNPTES

## du Groupe de Travail de Janvier 2022

### Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Comme tous les ans, le Groupe de travail dossiers de promotions se réunit au mois de janvier pour l'analyse de dossiers.

Pour information :

**Loi de programmation de la recherche (LPR) - Le repyramidage de la filière ITRF obtenu ce sont au moins 4651 promotions en plus sur 5 ans !**

- « *Repyramider les emplois de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, afin de mieux reconnaître les compétences des agents et de mieux répondre aux besoins de qualification croissante des emplois affectés ou au service des unités de recherche.* »
- « *Le pyramidage des deux filières ITRF et ITA présente des différences notables : la part des emplois de catégories B et C représente près des deux tiers des emplois de la filière ITRF alors que chez les ITA, en sens inverse, la part des emplois de catégorie A représente les deux tiers de la filière.* »

L'arrêté fixant le **contingentement annuel ouvert** au recrutement dans le cadre du repyramidage, au titre des années 2022 à 2026 précise :

Repyramidage	2022	2023	2024	2025	2026	Total
IGE vers IGR	34	33	33	0	0	100
ASI vers IGE	150	150	100	100	100	600
TECH vers ASI	362	362	242	242	243	1451
ATRIF vers TECH	500	500	500	500	500	2500
						<b>4651</b>

Le SNPTES a obtenu et revendiqué que ces recrutements s'ajoutent aux recrutements classiques (concours et listes d'aptitude) et qu'ils soient **pris en compte dans le calcul des possibilités de promotion par liste d'aptitude** au même titre que les concours, détachements et intégrations directes. Cette mesure **permettra d'augmenter le nombre de possibilités de promotion par listes d'aptitude de 2023 à 2027.**

C'était une demande forte du SNPTES qui a obtenu que ce dispositif favorise **la promotion sans mobilité imposée !**

**Par contre, le SNPTES conteste toujours le choix du ministère de limiter ce dispositif aux seuls emplois d'ITRF qui concourent au développement de la recherche et aux fonctions d'appui à l'enseignement scientifique.** Alors que l'objectif de mettre en adéquation la reconnaissance des compétences des agents et une qualification appropriée des supports occupés **devrait concerner l'ensemble des personnels BIATSS.** En effet, le ministère a fait le choix de réserver les promotions dans le cadre du repyramidage aux seuls ITRF des établissements d'enseignement supérieur qui concourent au développement de la recherche (BAP A, B, C, D, E, F, G et J) ou qui exercent des fonctions d'appui à l'enseignement scientifique (BAP A, B, C, D, E et F).

**Le repyramidage se fera sous forme de dossiers de promotion ou de concours réservés. Les modalités exactes ne sont pas encore complètement connues.**

**Nous vous tiendrons naturellement informés dès que nous aurons plus de détails, mais tenez-vous prêts car cette année le calendrier risque d'être serré.**

Après l'ouverture de la séance de travail par Madame la VP RH et CT Myriam Doriat-Duban, Monsieur le DGS Jean-François Molter nous a donné un certain nombre d'informations et rappels concernant le travail en GT (notamment la confidentialité des échanges).

Le DGS nous informe aussi de son prochain départ de l'UL (fin février) et souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement des CPE et des GT.

Après avoir, à notre tour, remercié le DGS pour son écoute, sa volonté de rechercher le consensus et d'avoir soutenu la création d'un GT promotion en remplacement de la CPE. **Vos élus SNPTES ont demandé à l'administration si elle avait plus d'informations concernant le nombre de possibilités de promotions et le traitement qui sera fait par le Ministère des dossiers et classements remontés.** Aucune pour le moment, le Ministère semble avoir du mal à traiter tous les dossiers du moment (LPR...). Les volumes de promotions ne seront peut-être pas connus avant le mois de mai. **Le SNPTES a aussi demandé des informations concernant le traitement à l'UL des possibilités de repyramidage dans la filière ITRF (voir ci-dessus notre point d'information) et notamment dans le cas où un classement des dossiers serait nécessaire.** L'administration n'a pas d'informations et peu de retour du Ministère sur ce point. Elle reste dans l'attente des décrets et circulaires.

## **Groupe de travail Promotion par Liste d'Aptitude (LA) 2022 ITRF :**

### **1. Concernant l'étude des dossiers, nous attirons votre attention sur :**

- Des **rapports d'aptitude peu rédigés** qui portent préjudice au dossier de l'agent.
- Les **dossiers non remontés.** Nous rappelons à nos collègues qu'il est important de faire remonter leur dossier même quand ils ne souhaitent pas candidater (environ 6% des dossiers ne sont pas retournés). Cela permet à leurs représentants de s'assurer qu'ils ont bien été informés.
- Une fois de plus, nous ne pouvons que constater que les **personnels développant des activités sur deux BAP différentes** voient leur possibilité de promotion en changement de corps

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

(LA) extrêmement réduite (ce qui n'est pas le cas pour un changement de grade par TA). En effet, leurs dossiers se retrouvent en concurrence avec des dossiers relevant d'une seule BAP et donc plus étoffés. Ces situations sont généralement observées dans les petites structures comme certain IUT où, faute de personnels suffisants, nos collègues sont sollicités pour des missions éloignées de leur cœur de métier. **Il faudrait que la composante trouve dans ce cas le moyen d'ouvrir un concours, avec toutes les difficultés que l'on connaît. Quand c'est possible, le repyramidage dans le cadre de la loi de programmation (LPR) pourrait être aussi une solution à envisager.**

## 2. Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion des ITRF

- La prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- Le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Les fiches métiers Referens ont pu être consultées.

Ne connaissant pas à ce jour le nombre de possibilités 2022 de promotions au niveau national, l'effectif du classement a été établi en s'appuyant sur le nombre de possibilités de l'année passée.

Concernant les Listes d'Aptitude 2022 ITRF, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

### **LA Technicien :**

2021 : 9 dossiers classés GT et 8 promotions sur 293 au niveau national.

**2022 :** 128 dossiers remontés (32% des promouvables) majoritairement en BAP J et G.  
80% d'avis extrêmement favorable.  
10% de dossiers sans réponse.

**Le GT a décidé de classer cette année 8 dossiers.**

### **LA Assistant Ingénieur :**

2021 : 8 dossiers classés en GT et 3 promotions sur 87 au niveau national.

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

**2022** : 139 dossiers remontés (42% des promouvables) majoritairement en BAP J, C, E, A et G.  
82% d'avis extrêmement favorable.  
5% de dossiers sans réponse.  
**Le GT a décidé de classer cette année 6 dossiers.**

### **LA Ingénieur d'Etudes :**

2021 : 8 dossiers classés en GT et 5 promotions sur 179 au niveau national.

**2022** : 35 dossiers remontés (40% des promouvables) majoritairement en BAP J et E.  
80% d'avis extrêmement favorable.  
3% de dossiers sans réponse.  
**Le GT a décidé de classer cette année 6 dossiers.**

### **LA Ingénieur de Recherche :**

2021 : 3 dossiers classés en GT et 1 promotion sur 32 au niveau national.

**2022** : 76 dossiers remontés (28% des promouvables) majoritairement en BAP E, J et C  
75% d'avis extrêmement favorable.  
6% de dossiers sans réponse.  
**Le GT a décidé de classer cette année 2 dossiers.**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 et représentants en GT Promotions LA groupe 1

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Jean-Michel Girardet, Joëlle Thiery, Franck Demeurie, Cécile Mangavel, Chantal Longeaux, Claude Naudin, Olivier Français, Serge Carrega, Carole Ruhlmann, Audrey Grandgirard, Alexandra Vauclaire, et Latifa Zoua.